

ÉDUCATION • LES DÉBATS SUR L'ÉDUCATION

Réforme de la formation des enseignants : « Non à un recrutement au rabais »

TRIBUNE

Collectif

Opposés à une réforme qu'ils considèrent comme hâtive, quatre représentants et membres d'associations disciplinaires en sciences de la vie et de la Terre et en biologie demandent, dans une tribune au « Monde », une véritable formation scientifique, disciplinaire, didactique et professionnelle des futurs enseignants.

Publié le 14 mai 2024 à 06h00 | Lecture 3 min.

Article réservé aux abonnés

¶ Cette tribune paraît dans « Le Monde de l'éducation ». Si vous êtes abonné au *Monde*, vous pouvez vous inscrire à cette lettre hebdomadaire [en suivant ce lien](#).

L'Association des professeurs de biologie et géologie et l'Association pour la formation des professeurs de sciences de la vie et de la Terre ont appris la confirmation du passage au niveau licence 3 (bac + 3) des concours de recrutement des professeurs de lycée et de collège, au même titre que le concours de recrutement des professeurs des écoles, et ce, dès la rentrée universitaire 2024-2025.

Nous dénonçons cette décision prise unilatéralement par les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche, sans concertation avec les acteurs de la formation des enseignants, ni analyse des forces et des faiblesses de la situation actuelle. Certes, nous partageons le constat du gouvernement sur la baisse d'attractivité du métier d'enseignant. Si une réforme nous apparaît nécessaire, doit-elle se faire selon le format proposé ?

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

La formation initiale des enseignants et personnels d'éducation a subi depuis une dizaine d'années trois réformes successives. Après un recrutement au niveau bac + 4 (depuis 2014), la dernière réforme – elle ne date que de la rentrée 2021 –, en déplaçant les concours à bac + 5 (en fin de seconde année de master), a induit une augmentation de la charge de travail des étudiants qui doivent préparer le concours tout en suivant les cours de master et en réalisant un stage en établissement.

Choix très précoces

En compromettant une entrée sereine dans le métier d'enseignant, cela a eu un effet délétère sur l'attractivité des métiers de l'éducation, notamment une réduction du vivier de candidats susceptibles de passer les concours. La réforme présentée conduit à un concours en fin de licence, essentiellement fondé sur les connaissances disciplinaires. Pour le concours du second degré, des modules complémentaires aux licences existantes doivent être mis en place dès septembre 2024. Actuellement, les contenus des épreuves des concours ne sont pas connus. Comment dès lors mettre

en place des modules en si peu de temps sans avoir ces informations ?

Lire aussi la tribune | [« L'instabilité de la formation des enseignants nuit à l'efficacité du système éducatif »](#)

La réforme remet en cause le caractère généraliste des licences disciplinaires actuelles et conduit à des choix très précoces à un niveau où beaucoup d'étudiants n'ont pas encore décidé de leur orientation et souhaitent souvent se laisser plusieurs débouchés possibles. Les délais impartis de la réforme, soit une première session du concours en 2025, nécessitent des changements importants des enseignements de licence dès la rentrée 2024. Il n'est pas possible de les réaliser dans un temps aussi court.

Testez votre culture générale avec la rédaction du « Monde »

Découvrir

Les informations sur le master qui suivra la réussite au concours restent aussi parcellaires. La maîtrise des savoirs disciplinaires et de leur didactique doit être un élément essentiel de ce master. Il ne doit pas être réduit à des techniques d'enseignement ou de gestion de classe. La garantie d'une formation scientifique exigeante est celle nécessaire pour former des professeurs compétents, donc pour instruire et éclairer les futurs citoyens.

Lire aussi la tribune | [« Les professeurs n'ont pas renoncé à faire comprendre l'utilité de la politique, mais la tâche est ardue »](#)

L'articulation entre cette formation scientifique et les stages en établissement est indispensable pour prendre en compte la complexité du métier. Les étudiants de master doivent réaliser leur stage dans des établissements où les conditions sont favorables à leur développement professionnel et non être considérés avant tout comme des moyens d'enseignement.

Moratoire et concertation

Sans avoir été préalablement placés en situation d'observation et de pratique d'enseignement, les étudiants de master 1 auront une représentation du métier d'enseignant biaisée et déconnectée de la réalité de leur futur métier, liée essentiellement à leur expérience en tant qu'élève ; cela risque fort d'occasionner de nombreuses désillusions et des abandons l'année suivant le concours.

En résumé, nous sommes fermement opposés à une réforme hâtive, dictée seulement par les conséquences de l'effondrement du vivier de candidats induites par la réforme précédente. Nous souhaitons une réforme ambitieuse qui permette aux futurs enseignants une véritable formation scientifique (disciplinaire et didactique) mais aussi professionnelle. Pour être un bon enseignant, il faut maîtriser tout à la fois les contenus disciplinaires, leur didactique, les démarches d'enseignement, les techniques de gestion de classe...

Lire aussi la tribune | [Formation des enseignants : « Les propositions de réforme empruntent une voie opposée à l'idée d'une autonomie professionnelle »](#)

Ce n'est qu'en articulant ces multiples facettes qu'une formation peut garantir des professeurs de qualité au service de la réussite des élèves. Seule une réflexion globale et profonde, dans un continuum de la licence au master, peut aboutir à une telle formation. Cela demande du temps et une véritable concertation de tous les acteurs concernés.

Nous demandons au minimum un moratoire sur cette réforme et un engagement des ministères à lancer des discussions avec les organisations syndicales, les représentants des actuels instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation et des associations de formateurs. Pour ce faire, nous devons évaluer les aspects positifs et négatifs des réformes successives de la formation des enseignants et des personnels d'éducation.

Il faut construire de façon concertée la formation des enseignants et personnels d'éducation du XXI^e siècle. L'enjeu d'une formation ambitieuse des enseignants est aussi celui de la réussite des élèves, futurs citoyens du XXI^e siècle.

¶ **David Boudeau**, président de l'Association des professeurs de biologie et géologie ; **Christophe Guégo**, formateur d'enseignants de sciences de la vie et de la Terre, CY Cergy Paris Université ; **Maud Pelé**, présidente de l'Association pour la formation des professeurs des sciences de la vie et de la Terre ; **Marc-André Selosse**, professeur du Muséum national d'histoire naturelle, président de la Fédération BioGée.

Collectif